



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 06/2026
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Gaston Defferre dans les locaux du Département de l'Aude à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents ou représentés : 37

Date de convocation du Comité : 29 décembre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU ; M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; Mme Aline VAUJANY

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Jean Louis RIO

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ;

SIAH Corbières Maritimes : M. Bernard DEVIC ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Communauté de communes du Limouxin : M. Pierre BARDIES

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Gérard LARRAT ; M. Patrick SCHMITH ;

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Michel MASUYER

Le Grand Narbonne : M. Frédéric NUNEZ ; M. Edouard ROCHER ; M. Philippe BORSNAK

Communauté de communes La Domitienne : M. Thierry DAURAT

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Alain COSTE représenté par M. André CALVET

SIAH Fresquel : VERGE Jean Luc représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM du Delta de l'Aude : M. Pierre POLARD représenté par M. Gérard LACOMBE

Carcassonne Agglo : M. Thierry FALCOU représenté par M. Thierry MASCARAQUE

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Eric SIMON représenté par M. Frédéric HERNANDEZ

Le Grand Narbonne : M. Didier BOUSQUET représenté par M. Sylvain MAILLARD

M. Gérard LACOMBE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des délégations des signatures

Vu le CGCT et notamment son article L.5211-9, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Le Président propose de donner délégation :

- au vice-président représentant le collège des EPCI concernés par la compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude pour les affaires relevant de ses attributions et compétences liées au fleuve Aude
- et aux vice-présidents représentants le collège des syndicats de rivières adhérents pour les affaires relevant de ses attributions et compétences concernant les affaires générales, pour signer toutes les pièces administratives et financières afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure dans le cadre de l'administration générale, en cas d'absences ou d'empêchements.

Il propose également de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services et en cas d'empêchement à la Directrice Administrative et Financière pour signer tous les actes, décisions, documents et correspondances administratives, à l'exception des rapports au Comité Syndical et au Bureau, des arrêtés et délibérations ainsi que des conventions, contrats, marchés et pièces financières.

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté du Président.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE les délégations de signature données par le Président du SMMAR au vice-président représentant le collège des EPCI concerné par la compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude et aux vice-présidents représentants le collège des syndicats de rivières adhérents concernant les affaires citées ci-dessus et ce pour la durée du mandat ;

APPROUVE les délégations de signature données par le Président du SMMAR au Directeur général des services et en cas d'empêchement à la Directrice Administrative et Financière concernant les affaires citées ci-dessus et ce pour la durée du mandat ;

AUTORISE le Président à établir et signer les arrêtés correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr